

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Avis de vacance d'emplois de directeur des soins de la fonction publique hospitalière

NOR : SPRN2325837V

Emplois de directeur des soins proposés aux directeurs des soins en vue d'être pourvus par voie de mutation ou détachement en application des articles 22 et 23 du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeurs des soins de la fonction publique hospitalière :

- centres hospitaliers de Digne-les-Bains et de Manosque, établissements publics de santé de Castellane, de Seyne-les-Alpes et de Riez et EHPAD de Thoard, de Valensole et de Puimoisson (Alpes-de-Haute-Provence), un emploi de coordonnateur général des soins du centre hospitalier intercommunal de Manosque ;
- centres hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique (Aveyron), un emploi de coordonnateur général des soins du centre hospitalier de Millau ;
- centre hospitalier d'Arles, hôpitaux des Portes de Camargue, EHPAD de Saint-Rémy-de-Provence et de Maussane-les-Alpilles (Bouches-du-Rhône), un emploi de coordonnateur général de plusieurs instituts de formations paramédicales du centre hospitalier d'Arles ;
- groupe hospitalier de La Rochelle Ré-Aunis, centres hospitaliers de Rochefort, de Marennnes, de Saint-Pierre-d'Oléron et EHPAD de Surgères (Charente-Maritime), un emploi d'adjoint au coordonnateur général des soins, chargé de l'organisation et des activités de soins des centres hospitaliers de Rochefort, de Marennnes et de Saint-Pierre-d'Oléron ;
- centre hospitalier Jacques-Cœur à Bourges (Cher), un emploi de coordonnateur des instituts de formation paramédicale, directeur de l'IFAS-IFA de Bourges ;
- centre hospitalier de Gisors (Eure), un emploi de coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médicotechnique ;
- centre hospitalier Henri-Ey à Bonneval (Eure-et-Loir), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier Charles-Perrens à Bordeaux et EHPAD d'Ambès (Gironde), un emploi de directeur des soins, des instituts de formation et du centre de ressources pédagogiques et documentaires ;
- centre hospitalier universitaire de Rennes et centre hospitalier de Brocéliande (Ille-et-Vilaine), un emploi d'adjoint à la coordonnatrice générale des instituts ;
- centre hospitalier Alpes-Isère à Saint-Égrève (Isère), un emploi de coordonnateur général des soins, chargé de la qualité et de la gestion des risques ;
- centre hospitalier intercommunal Vercors-Isère à Saint-Marcellin (Isère), un emploi de coordonnateur général des soins, chargé de la qualité et de la sécurité ;
- centre hospitalier Jura-Sud à Lons-le-Saunier, centres hospitaliers de Morez et de Saint-Claude (Jura), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier de Vendôme-Montoire, EHPAD de Savigny et de Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier Simone-Veil à Blois (Loir-et-Cher), un emploi de directeur des instituts de formation, chargé de la coordination des instituts de formations en soins infirmiers, aides-soignants et ambulanciers ;
- centre hospitalier universitaire de Nantes, centres hospitaliers de Clisson et de Maubreuil à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), un emploi de directeur des soins de la plateforme 5 au centre hospitalier universitaire de Nantes (pôles de gérontologie-clinique/biologie/santé publique-prévention-pharmacie) ;
- centre hospitalier de Gien, HL de Sully-sur-Loire et EHPAD de Châtillon et de Coullons (Loiret), un emploi de coordonnateur général des activités de soins du centre hospitalier Pierre-Dezarnaulds à Gien ;
- centre hospitalier universitaire d'Angers (Maine-et-Loire), un emploi de directeur des soins ;
- centres hospitaliers de Lunéville et de Saint Nicolas-de-Port, EPI 3H Santé (Cirey-sur-Vezouze) et EHPAD de Gerbeviller (Meurthe-et-Moselle), un emploi de directeur des soins, chargé de la filière personne âgée ;
- centre hospitalier universitaire de Nancy, centres hospitaliers de Dieuze (57), de Pont-à-Mousson et de Toul, centre hospitalier intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe et EHPAD de Vezelise, de Mars-la-Tour et de Labry (Meurthe-et-Moselle), un emploi d'adjoint à la coordonnatrice générale des soins ;

- centre hospitalier universitaire de Nancy (Meurthe-et-Moselle), un emploi de directeur de l'IFSI et de l'École des spécialités, adjoint au coordinateur général des écoles et des instituts ;
- centres hospitaliers de Verdun-Saint Mihiel, de Bar-le-Duc Fains-Véel (55), de Vitry-le-François (51), de Joinville, de Wassy, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, de la Haute-Marne (52) et EHPAD de Thieblemont-Farémont (51) (Meuse), un emploi de coordonnateur général des soins, directeur de la qualité et de la gestion des risques du centre hospitalier de Verdun-Saint-Mihiel ;
- centre hospitalier de Douai (Nord), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies (Nord), un emploi de directeur des soins chargé des écoles et des instituts de formation du centre hospitalier de Valenciennes et, par voie de mise à disposition, du centre hospitalier de Maubeuge ;
- centre hospitalier universitaire de Lille et centre hospitalier d'Armentières (Nord), deux emplois de :
 1. Coordonnateur général des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du centre hospitalier d'Armentières ;
 2. Directeur des soins au centre hospitalier universitaire de Lille ;
- centre hospitalier de Maubeuge et centre hospitalier de Felleries-Liessies (Nord), un emploi de coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- centre hospitalier de l'Aigle (Orne), un emploi de directeur des soins ;
- centres hospitaliers de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer à Rang-du-Fliers et d'Hesdin (Pas-de-Calais), un emploi de coordonnateur des instituts de formation (IFSI et IFAS) du GCS de formation en santé par voie de mise à disposition ;
- centre hospitalier de Thuir et EHPAD de Thuir (Pyrénées-Orientales), un emploi de chargé de l'organisation des soins et des relations avec les usagers ;
- groupe hospitalier Sélestat-Obernai et hôpital intercommunal du Val d'Argent (Bas-Rhin), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- groupe hospitalier de la région de Mulhouse et Sud-Alsace (Haut-Rhin), un emploi d'adjoint au coordonnateur général des soins ;
- groupe hospitalier de la Haute-Saône à Vesoul (Haute-Saône), un emploi d'adjoint au coordonnateur général des soins, en charge de la partie sanitaire ;
- centres hospitaliers de Mâcon, du Pays-Charolais-Brionnais à Paray-le-Monial, du Clunisois, de Tournus et EHPAD de Bois-Sainte-Marie, de Chauffailles, de Digoïn, de Marcigny et de Romenay (Saône-et-Loire), un emploi de coordonnateur général des activités de soins du centre hospitalier du Pays-Charolais-Brionnais à Paray-le-Monial ;
- pôle santé Sarthe-et-Loir à La Flèche (Sarthe), un emploi de coordonnateur général des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- centre hospitalier spécialisé de la Savoie à Chambéry (Savoie), un emploi de coordonnateur général des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique ;
- centre national d'ophtalmologie des « 15/20 » à Paris (Paris), un emploi de directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Assistance publique-hôpitaux de Paris (Paris), trois emplois de :
 1. Coordonnateur d'instituts paramédicaux (IFSI et IFAS) Louis-Mourier. Centre de formation et du développement des compétences de l'AP-HP ;
 2. Adjoint au coordonnateur général des soins. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Paris-Seine-Saint-Denis ;
 3. Directeur des soins de l'hôpital Raymond-Poincaré. Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Université Paris-Saclay ;
- centre hospitalier intercommunal du Pays des Hautes-Falaises à Fécamp (Seine-Maritime), un emploi de coordonnateur général des soins, chargé du secteur EHPAD ;
- centre hospitalier universitaire d'Amiens, centre hospitalier de Doullens, centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye et EHPAD de Domart-en-Ponthieu (Somme), un emploi de directeur d'institut de formation au sein du pôle de formation, adjoint à la coordonnatrice générale des instituts (CGI), pôle des formations de niveau 4 et SI ;
- centre hospitalier de Montauban (Tarn-et-Garonne), un emploi de directeur de l'institut de formation en soins infirmiers ;
- groupe hospitalier Nord-Essonne à Longjumeau (Essonne), un emploi de directeur de l'institut de formations paramédicales ;
- groupement hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil et centres hospitaliers intercommunaux d'Aulnay-sous-Bois et de Montreuil (Seine-Saint-Denis), un emploi de coordonnateur général des instituts de formation du centre hospitalier intercommunal Robert-Ballanger à Aulnay-sous-Bois ;
- groupe hospitalier Paul-Guiraud à Villejuif et centre hospitalier Fondation-Vallée à Gentilly (Val-de-Marne), deux emplois de :
 1. Coordonnateur général des instituts de formation ;

2. Coordonnateur général des soins ;

- centre hospitalier de Gonesse (Val-d’Oise), un emploi de directeur des instituts de formation paramédicale du centre hospitalier de Gonesse, et du centre hospitalier de Saint-Denis par voie de mise à disposition ;
- hôpital NOVO à Pontoise et EHPAD Pays-de-France-Carnelle à Viarmes (Val-d’Oise), un emploi de coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier universitaire de Martinique à Fort-de-France (Martinique), un emploi d’adjoint au coordonnateur général des soins ;
- centre hospitalier de l’Ouest Guyanais à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane), un emploi de directeur des soins adjoint ;
- hôpitaux de Mayotte (Mayotte), un emploi de coordonnateur de l’institut des études en santé.

Peuvent faire acte de candidature :

1. Les directeurs ou directrices des soins régis par les dispositions du décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié ;
2. Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d’emplois d’un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, et justifiant des diplômes et titres exigés pour être recrutés dans le corps de directeur des soins. Le dossier se compose de :
 - la photocopie de la carte d’identité ou du livret de famille ;
 - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d’emplois actuel ;
 - l’arrêté fixant l’échelonnement indiciaire de ce corps ;
 - la copie de la dernière décision indiciaire.

Toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l’intéressé auprès de l’établissement de santé concerné.

Les candidats doivent adresser leur candidature, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis, aux destinataires suivants :

- le chef des établissements de santé où ils sont candidats (*curriculum vitae*, lettre de motivation, trois dernières fiches d’évaluation) ;
- le Centre national de gestion par courriel à l’adresse suivante : cng-mobilite-dirsoins@sante.gouv.fr (*curriculum vitae*, lettre de motivation).

Un accusé de réception leur sera adressé.

Les candidatures, si elles sont multiples, seront regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique et accompagnée d’un *curriculum vitae*.

Aucune candidature ne pourra être prise en compte sans l’avis du chef d’établissement d’origine.